

On s'abonne au bureau de la rédaction rue Souverain-Pont, n. 320; chez les dames MAHOUX et de SARTOIS, maison joignante; et M. LATOUR, imprimeur-libraire, rue du Pont-d'Ile, continuera à recevoir, concurremment avec les autres bureaux, les avis et annonces.



On reçoit aussi des abonnemens chez M. BERTHOT, libraire, marché au bois, à Bruxelles, et chez tous les directeurs des postes du royaume. Le prix de l'abonnement est de NEUF FRANCS par trimestre pour Liège, et de ONZE FRANCS, FRANCO, pour les autres villes du royaume.

# Matthieu

## GAZETTE DE LIÈGE.

### ANGLETERRE.

Londres, le 26 septembre. — Il paraît, d'après des renseignements authentiques, que l'Espagne a perdu tout espoir de lever un emprunt en Angleterre, quelque favorables que soient les conditions, à moins qu'elle ne reconnaisse les bons des cortès. Lors du dernier séjour dans cette ville de quelques grands capitalistes, le gouvernement espagnol leur fit proposer de pourvoir aux besoins du roi Ferdinand au moyen d'un emprunt, en leur donnant carte blanche pour les conditions, si ce n'est cependant qu'on ne ferait aucune mention des bons des cortès. On aurait pu nommer des receveurs qui eussent été sous la surveillance immédiate des contractans, et les biens du clergé, si on l'eût voulu, auraient répondu de l'argent avancé; cependant les capitalistes refusèrent; ils étaient trop intéressés dans les autres fonds étrangers pour sanctionner, par un acte quelconque, la violation de la foi publique; en conséquence, ils firent remettre au ministre de S. M. C. une déclaration dans laquelle ils annonçaient qu'ils ne consentiraient jamais à avancer des fonds à l'Espagne, si la reconnaissance des bons des cortès n'était pas une condition du traité.

(Times.)

— Les nouvelles de Rio-Janeiro, du 10 juillet, annoncent que la plus vive inquiétude régnait dans cette ville, à l'occasion des démêlés survenus entre l'empereur don Pedro et la république de Buenos-Ayres. La guerre entre les deux états paraissait inévitable, et l'alarme s'était répandue parmi les négocians, d'autant plus que l'on regardait comme probable que les autres états indépendans de l'Amérique du sud y prendraient part, vu qu'il existe entre eux des traités d'alliance offensive et défensive. Les insurgés de la Banda Orientale ont fait de rapides progrès: Montevideo est menacé, malgré les secours que le gouvernement brésilien y a envoyés dernièrement. On pense que les Anglais s'efforceront d'arranger cette affaire; mais il est douteux qu'ils y réussissent. Les prétentions de part et d'autre ne sont pas de nature à diminuer avant que la force des armes ait décidé la question. Il n'avait encore rien transpiré des négociations entamées par sir C. Stuart; cependant tout portait à croire qu'elles auraient un plein succès.

### ALLEMAGNE.

Hambourg, le 24 septembre. — L'affaissement de terrain à Barbis, en Hanovre, attire un grand nombre de curieux.

Le 28 juillet dernier, à 10 heures du soir, on vit à l'horizon un globe de feu, qui lançait des rayons éclatans de lumière. Le lendemain à midi, on entendit dans la commune de Barbis un bruit épouvantable pareil à celui du tonnerre. Les gens qui dans ces environs travaillaient aux champs, ne pouvant à cause du temps serein, se rendre compte de ce phénomène, prirent la fuite. Peu après on vit s'élever un nuage épais de poussière, et le terrain s'enfonça sur une circonférence de 120 pas, avec un fracas horrible. L'abîme causé par l'éroulement est incommensurable; on entend distinctement le ruissellement de l'eau. On présume que la rivière la Rhume, qui a sa source à deux lieues de là dans un enfoncement de terrain près de Rhum Springe, a ici un lit souterrain.

Il y a deux ans, qu'à la suite d'un creusement pour un pont, ils survinrent non loin de cet endroit un pareil enfoncement, dans lequel on entendit aussi le ruissellement de l'eau.

On a trouvé près de ce pont beaucoup d'ossements et des dents de dimensions extraordinaires d'animaux antédiluviens. L'étendue diamétrique de cet enfoncement de terrain, est actuellement de 40 à 50 pas. On s'occupe à faire de nouvelles recherches.

Francfort, le 26 septembre. — L'empereur d'Autriche a ouvert en personne, le 18 de ce mois, à Presbourg, la diète hongroise, par un discours qui a excité, à plusieurs reprises, les acclamations de l'assemblée. A la suite de ce discours, S. M. a remis les propositions royales cachetées, qui, après le départ de l'empereur, ont été ouvertes et lues dans la séance qu'ont tenue les magnats et les états du royaume.

### FRANCE.

Paris, le 28 septembre. — Jeudi, il y aura grande chasse dans la forêt de Saint Germain, M. le comte de Ruppin (le roi de Prusse) et le jeune prince son fils chasseront avec le roi et M. le dauphin. Le soir, M. le comte de Ruppin et S. A. R. dîneront avec le roi et la famille royale.

— Nous avons annoncé avant-hier que des agens commerciaux du Mexique dans nos ports ont reçu du gouvernement l'autorisation d'exercer leurs fonctions, et que la France accrédite de son côté de semblables agens dans les ports du Mexique. Cette nouvelle est répétée aujourd'hui par les journaux indépendans; les journaux ministériels seuls ne l'ont pas reproduite, mais ils ne l'ont

pas non plus désavoué. Leur silence sur un fait aussi important peut être regardé comme une confirmation de ce que nous avons annoncé. On s'étonne seulement que le ministère n'ose pas avouer hautement une mesure utile à la France et favorable au commerce. La détermination relative aux agens commerciaux du Mexique est bien moins importante que la reconnaissance de Saint Domingue dont elle n'est qu'une conséquence. Le ministère a osé en reconnaissant l'indépendance d'Haïti, s'exposer au courroux des apostoliques de France et d'Espagne; croit-il les appaiser aujourd'hui d'avouer une nouvelle concession faite aux intérêts du commerce?

(Cour. franç.)

— Une rixe s'est élevée dimanche soir à la montagne Sainte-Genève entre des ouvriers et des soldats d'un régiment casernés à Paris. Ceux-ci ayant tiré leurs sabres, plusieurs ouvriers ont été blessés. L'un d'eux, dit-on, a été tué. Le commissaire de police du quartier a dressé procès-verbal de ces événemens dont on a de si nombreux exemples, et qu'il serait cependant si facile de prévenir, en désarmant les soldats hors le temps de leur service.

— Le publiciste Jérémie Bentham, qui vient d'arriver à Paris, est allé aujourd'hui voir notre économiste, E. Say.

— Un écrivain malicieux a fait dernièrement l'oraison funèbre du Trois pour cent. Il s'était trop pressé; la preuve que ce pauvre Trois pour cent n'est pas encore défunt, c'est qu'un poète vient de lui donner un certificat d'existence en lui adressant une épître, qui se trouve chez tous les marchands de nouveautés. Toutes les fois qu'il est question d'épître en vers, le nom de Boileau se présente naturellement; aussi trouvons-nous dans celle qui s'adresse au Trois pour cent, les vers suivans:

En vain Boileau nous dit, en style très-correct:  
Cinq et quatre font neuf; ôtez deux; reste sept!  
S'il vivait de nos jours, qu'il faudrait en rabattre!  
Il dirait avec nous, que deux et trois font quatre;  
Oubliant Apollon, il laisserait, je crois,  
Son Lutrin commencé pour acheter du Trois.

(Quotidienne.)

Cours de la bourse du 28 septembre. Rentes. 5 p. 0/0, jouissance, du 22 mars 1825, 99 fr. 45 c. — 4 1/2 p. 0/0, jouiss. 00 fr. 00 c. — 3 p. 0/0; jouiss. du 22 juin, 71 fr. 50. — Act. de la banque, 2145 00. — Emprunt royal d'Espagne, 1823, 51 1/2. — La fin du mois. Cinq pour cent. A 3 heures 99 fr. 45 c. Trois pour cent. A 3 heures 71 fr. 50 c.

### AFFAIRES DE LA GRÈCE.

On lira sans doute avec intérêt la protestation suivante contre les scandaleuses infractions que se permettent les agens autrichiens à la neutralité que réclament d'eux les malheureux Grecs. On se convaincra par cette pièce qu'une puissance qui fait profession d'une haute dévotion ne se contente pas d'attaquer dans ses feuilles une nation chrétienne en lutte avec les ennemis du Christ; elle prend parti dans cette lutte et se range ouvertement du côté des infidèles. Ces faits sont précieux comme servant à constater ce que vaut le catholicisme officiel.

#### GOUVERNEMENT PROVISOIRE DE LA GRÈCE.

Le secrétaire d'état au commandant du brick de S. M. I. et R., apostolique, l'Orion.

Lorsque le colonel d'Accurti, commandant de l'escadre de S. M. l'empereur et roi, dans le Levant, se trouvant à l'ancre à cette rade, avec le vaisseau rasé la Bellone, arrêta contre tout droit et usage, deux bâtimens marchands, sous pavillon de ladite majesté, qui, chargés de provisions appartenant à la Porte ottomane et dirigés pour des places au pouvoir de ladite puissance, furent arrêtés par des bâtimens de guerre grecs, et amenés ici pour être examinés régulièrement par le tribunal établi à cet effet, le gouvernement provisoire en protestant dans la note 49 du 2714 mai, contre des procédés semblables d'une nature si équivoque, n'a pas négligé de se réserver ses droits.

En quittant cette rade, M. le colonel d'Accurti répéta le même acte de violence dans le port de l'île de Spezzia, en usant de la force pour enlever un autre bâtiment, dont les papiers qui se trouvent dans les bureaux du tribunal des prises, prouvent d'une manière évidente sa direction pour Prévésa, et donnent un démenti formel à ses papiers simulés. M. le colonel d'Accurti déclara en même tems qu'il délivrerait, sans exception, tous les bâtimens marchands autrichiens qui seraient arrêtés par des armemens grecs, auxquels il interdit par cela le droit de visite.

En empêchant donc, contre tout droit et toute raison, l'examen légal des papiers et des cargaisons respectives, il autorise le pavillon de S. M. I. à couvrir même les contrebandes de guerre qu'on voudra transporter chez l'ennemi.

Nonobstant cela, le gouvernement provisoire était fermement persuadé, jusqu'à présent, que le commandant de l'escadre de S. M., en lésant les

droits de la neutralité, aurait du moins laissé continuer à ces bâtimens leur chemin à leurs risques, et ce n'est qu'avec la plus grande peine qu'il vient d'apprendre par les rapports officiels de l'amiral Miaulis, que le colonel d'Accurti se plut à convoyer, avec la *Bellone*, ces bâtimens, dans le port de Suda, où se trouvent réunies les flottes ennemies, d'où peut-être il se plaira encore à les convoyer jusqu'à Patras, lieu de leur véritable destination.

Si un bâtiment de guerre d'une nation quelconque, mais neutre, protégé ouvertement, entreprend de convoyer des bâtimens marchans, chargés de provisions pour l'ennemi, et de contrebande de guerre, il fait par cela même infraction ouverte à la neutralité, et commence à prendre parti d'une manière qui cesse d'être équivoque.

Le gouvernement provisoire, ayant une confiance inébranlable dans la justice et la clémence de S. M. I. et R. apostolique, qui a daigné déclarer une stricte neutralité pour la durée de la lutte actuelle entre la Grèce et la Porte, et fermement persuadé que la conduite de M. le colonel d'Accurti ne peut être conforme aux instructions qu'il a reçues de son auguste gouvernement, proteste solennellement contre ces procédés par lesquels il foule aux pieds les lois les plus sacrées de la neutralité.

A ces fins le sousigné adresse la présente au commandant de l'*Orion*, en l'informant qu'appartenant à l'escadre du commandant d'Accurti, qui a commis ouvertement une hostilité, et ayant probablement reçu de sa part des instructions dans le même sens, le gouvernement provisoire ne peut voir que d'un œil inquiet sa présence sur cette rade, et se refuse à toute relation ou communication avec lui, jusqu'à ce qu'il ait reçu des éclaircissemens satisfaisans sur les mesures de M. le colonel d'Accurti, contre lesquelles il a cru de son devoir de porter les plaintes les plus formelles au gouvernement de S. M. I. et R. apostolique.

Napoli de Romanie, le 31 mai (12 juin) 1825.

Le secrétaire d'état, signé A. MAUROCORDATO.  
Le chef des bureaux, signé B. DE RHEINECK.

#### PAYS-BAS.

LIÈGE, LE 1<sup>er</sup> OCTOBRE.

La rentrée de la cour supérieure de justice a eu lieu aujourd'hui à neuf heures. M. le procureur-général a prononcé, à l'occasion de cette solennité, une mercuriale, qui a été écoutée avec l'attention la plus soutenue et le plus vif intérêt. Les caractères et l'influence de la législation pénale dans un état libre; tel est le vaste sujet que M. Leclercq avait pris pour texte de son discours. Si le cadre dans lequel il était forcément resserré ne lui a pas permis d'en pénétrer toute l'étendue; on peut assurer, du moins, qu'il en a senti toute l'importance; et la hauteur des vues qu'il a développées, la dignité et l'indépendance du langage qu'il a tenu, sont des garans certains de la libéralité des pensées, que le temps ne lui a pas permis d'énoncer.

Pour expliquer ce que nous disons, à ceux qui n'ont point assisté à la mercuriale, nous rappellerons en peu de mots que M. le procureur-général, comparant la législation pénale d'un état libre à celle d'un état despotique, pour mieux faire ressortir le prix de la première et l'odieus de la seconde, a successivement passé en revue les lois romaines, sous la république et sous l'empire, les lois féodales, et la Caroline. Tout le monde attendait vivement une appréciation impartiale du code pénal de 1811, qui nous régit encore. Le tems a sans doute manqué à l'orateur; mais personne ne doute du jugement qu'il en porte. En parlant des lois romaines de lèze-majesté qui punissaient la pensée, j'ai presque dit le rêve du crime, comme le crime lui-même, il a suffisamment apprécié la plupart des dispositions de notre code pénal sur la sûreté intérieure et extérieure de l'état; et dans ce qu'a dit M. Leclercq sur les crimes imaginaires, dont la répression entraîne des résistances et enfin des crimes réels, ce digne magistrat proscrit à bon droit une foule de traditions impériales dont nous devons espérer que les traces seront bientôt effacées de nos lois pénales.

Il nous serait impossible de donner l'analyse d'un discours étendu, sur une matière si vaste, immédiatement après l'avoir entendu et sans autre guide que nos souvenirs. Nous espérons, d'ailleurs, que la mercuriale sera imprimée, et nous nous empresserons alors d'en faire connaître quelques extraits. En attendant, rappelons, pour terminer, quelques-unes de ces vérités que les citoyens sont toujours heureux d'entendre proclamer par les dépositaires du pouvoir: Dans un état libre, a dit M. Leclercq, prévenir le crime est un but de la législation pénale aussi important que de le réprimer. Les principaux moyens de prévention sont l'instruction de la jeunesse, et la diffusion des lumières dans toutes les classes de la société. Les bonnes mœurs, qui sont aussi le résultat des institutions libres, et l'esprit public qui les accompagne, en donnant à l'opinion d'hommes éclairés, moraux et égaux en droit, une force que n'ont pas l'opinion, ni des favoris, ni des esclaves d'un prince despotique, sont encore les moyens les plus efficaces de prévenir les crimes. Le despotisme ne connaît d'autres moyens de prévention que la délation; mais la corruption qu'elle entraîne et propage, produit plus de crimes réels qu'elle ne prévient de ces actes qu'il a plu au caprice du despote de ranger dans la classe des délits.

Les peines doivent être douces pour être sûrement appliquées. Dans un état libre, les peines douces suffisent parce qu'elles ne sont infligées que pour des délits réels que l'opinion publique regarde comme tels et qu'elle punit du mépris et du blâme avant même que la justice ait prononcé.

Dans un gouvernement despotique, la peine de l'opinion étant inconnue, le glaive de la loi doit être menaçant; il frappe sans égard et comme au hasard; et souvent la désuétude, qui est un remède pire que le mal lui-même, laisse tomber les lois de sang que le despotisme avait inconsidérément établies. Telles sont les principales idées que M. Leclercq a développées dans sa belle et solide mercuriale, non précisément dans l'ordre et les termes où nous avons essayé de les esquisser; nous les avons reproduites du moins dans la sincérité de l'impression profonde qu'elles nous ont laissée.

Un arrêté royal du 30 août dernier décide, que les dépenses du culte ci-après énoncées, seront payées au moyen d'une répartition sur les habitans, à raison de leurs facultés pécuniaires, lorsque le revenu de la commune se trouvent insuffisans;

#### SAVOIR :

1<sup>o</sup> Les traitemens supplémentaires des curés, desservans, chapelains et vicaires;

2<sup>o</sup> L'indemnité de leur logement, dans le cas où la fabrique ne possède point de presbytère;

3<sup>o</sup> Le subside aux fabriques qui manquent de ressources;

4<sup>o</sup> L'entretien ou loyer annuel des cures, succursales, etc.

Il en résulte que dans tous les cas où la commune devra pourvoir à ces besoins, à défaut de la fabrique, il faut y employer des fonds communaux disponibles, ou subsidiairement recourir à une répartition régulière, sans faire usage de cotisations volontaires. Mais on doit préalablement proposer dans la forme prescrite, la base et le montant à répartir. Comme la répartition générale pour suppléer à l'insuffisance des revenus communaux, doit aussi se trouver dans la proportion des facultés des habitans, je pense que, pour éviter du travail et du retard, on pourra y comprendre la somme nécessaire aux besoins dont il s'agit, sauf à préciser cette somme dans la proposition. Tel est le contenu d'une circulaire adressée par M. le gouverneur de la province de Liège aux autorités locales de son ressort. (*Journal de Bruxelles.*)

— Le *Journal de Bruxelles* contient dans sa partie officielle, les nominations suivantes :

Professeur extraordinaire dans la faculté de philosophie spéculative et des lettres à l'Université de Liège, M. P. van Limbourg Brouwer, actuellement sous-recteur des écoles latines à Rotterdam.

Professeur extraordinaire de droit à ladite Université, en remplacement de feu M. Wageman, M. J. Ackersdyck, actuellement substitut du procureur du roi à Utrecht, et secrétaire de l'Université de cette ville.

— Le tribunal criminel du canton de Bâle (Suisse), a jugé le 3 septembre un artisan, père de quatre enfans, et âgé de 65 ans, accusé d'inceste avec sa fille âgée de 16 ans. Le père a été condamné à dix ans de fers et quatre ans de bannissement ultérieur; la fille à quatre ans de fers et à une détention solitaire jusqu'à l'âge de 26 ans.

— La rentrée des classes au collège royal de Tongres, aura lieu le 3 octobre.

#### ESPRIT D'ASSOCIATION. — Grande-Bretagne.

Nous avons plusieurs fois parlé des immenses progrès qu'a faits récemment en Angleterre l'esprit d'association et de son influence sur la prospérité commerciale et industrielle de cette nation. Les documens suivans, que nous empruntons à un journal scientifique très estimé, attesteront à la fois l'importance des nouveaux développemens de l'esprit d'association et l'un de ses résultats les plus incontestables, l'accroissement de la population, signe certain d'une aisance chaque jour plus générale.

Tableau des compagnies de commerce, de mines, d'agriculture, etc. formées en Angleterre dans l'année 1824, et pendant les premiers mois de 1825.

NOMBRE des Comp.	BUT DANS LEQUEL ELLES SONT FORMÉES.	CAPITAL OU MISE DE FONDS.	
		Liv. sterlings.	Francs.
33	Construct <sup>n</sup> de canaux et chantiers.	7,753,000	443,825,000
48	Construction de routes en fer.	22,454,000	561,350,000
42	Fabrication et éclairage par le gaz.	11,110,000	277,750,000
6	Commerce du lait.	565,000	14,125,000
8	Approvisionnement d'eau.	1,750,000	43,750,000
4	Exploitation de mines de charbon.	2,750,000	68,750,000
34	id. de mines d'or, d'argent, etc.	24,495,000	612,375,000
20	Assurances maritimes contre l'incendie, etc.	4,800,000	1,045,000,000
23	Etablissemens de banques, etc.	21,610,000	540,250,000
4	Fourniture de farine, grains, etc.	410,000	10,250,000
12	Navigation, paquebots, etc.	5,540,000	138,500,000
3	Pêche.	1,610,000	40,000,000
1	Pêche des perles.	625,000	15,625,000
5	Culture d'indigo, de sucre.	10,500,000	262,500,000
4	Agriculture.	4,000,000	100,000,000
2	Etablissement de manufactures en Irlande.	2,500,000	62,500,000
3	Embellissemens de Londres.	1,410,000	35,250,000
2	Constr <sup>n</sup> de routes sous la Tamise.	200,000	5,000,000
2	Etablissement de bains de mer.	750,000	18,750,000
2	Etablissement de journaux.	460,000	11,500,000
18	Objets divers.	1,832,050	45,801,250
276		174,114,050	4,352,851,250

Outre ces 276 compagnies, 29 autres sont maintenant (juillet 1825) en instance auprès du parlement pour obtenir leur autorisation.

Tableau comparatif de la population de l'Angleterre depuis 1801, 1811 et 1821, d'après les recensemens faits par ordre du gouvernement anglais, le 10 mai 1801, 27 mai 1811 et 28 mai 1821 :

PAYS.	1801.	1811.	1821.	OBSERVATIONS.
Angleterre.	8,331,434	9,538,827	11,261,437	
Galles.	541,546	611,788	717,438	
Ecosse.	1,599,068	1,805,688	2,093,456	
Total....	10,472,048	11,956,303	14,072,331	
Armée et marine.	470,598	640,500	(*) 319,300	(*) La plus grande partie de ces troupes sont employées dans les possessions anglaises sur les différents points du globe.
Population de l'Irlande.	10,942,646	12,596,803	14,139,631	
Iles voisines de l'Angleterre.			6,846,949	
Total général.			21,330,702	

#### NOUVELLES LITTÉRAIRES ET DES ARTS.

On vient de mettre en vente à Paris une réponse de M. de Villèle à l'épître que lui a dernièrement adressée un jeune poète, nommé Mery, laquelle a eu trois éditions successives. Nous en avons rendu compte dans notre feuille. Quelque talent poétique qui ait pu se révéler dans cette épique il est douteux que Son Excellence en avoue l'auteur pour son interprète.

+ Vauchelut

Un libraire de Paris, publie en ce moment, la traduction française de la brochure du célèbre docteur Jahn, ayant pour titre : *Recherches sur la nationalité allemande*. Il est douteux que l'original ait été publié dans l'étendue de l'empire germanique, où le régime de la censure est généralement établi. On sait que l'auteur a déjà subi des persécutions par suite de plusieurs écrits qu'il a publiés sur les affaires de l'Allemagne.

La *Biographie des romanciers célèbres, depuis Fielding jusqu'à nos jours*, par sir Walter Scott, vient de paraître à Paris. Sir Walter Scott, par ses romans, dit un journal français, s'était placé au premier rang parmi les écrivains dont il se fait aujourd'hui le biographe : sa nouvelle production offre à ses nombreux lecteurs un intérêt d'un autre genre. Qui ne serait curieux de voir *Gilblas* jugé par l'auteur des *Puritains*? Walter Scott témoigne une juste admiration pour ce chef-d'œuvre des romans français. La *Biographie des romanciers célèbres* peut être regardée comme la vraie poésie du genre : c'est un riche recueil d'anecdotes et d'analyses littéraires, digne du nom de l'auteur qui se montre dans cette composition plein de goût, simple, sans malveillance et sans affectation de faux enthousiasme.

### COMMERCE.

Renseignemens relatifs au commerce des nouveaux Etats de l'Amérique. (Voyez le n° d'hier.)

#### CHILI.

TARIF ET RÉGLEMENS COMMERCIAUX. — Droits de navigation. — Les navires arrivant avec un chargement à destination du Chili, doivent des droits de port fixés à un réal par tonneau pour les étrangers, et à un demi réal pour les nationaux.

Régime des marchandises à l'entrée. — Toutes les marchandises sans exception sont admises au Chili.

Marchandises exemptes des droits. — Sont exemptes de droits, le mercure, les livres, plans et cartes géographiques, les sabres, épées, pistolets, fusils, canons, poudre, balles et autres munitions de guerre, les presses à imprimerie, les instrumens de physique, de mathématiques et de musique, les ustensiles et machines pour manufactures.

Marchandises tarifées. — Les autres marchandises paient les droits ci-dessous, calculés, pour les articles taxés à la valeur, d'après les déclarations des importateurs, ou, en cas de contestation, d'après les prix courans de la place déterminés par des experts nommés à cet effet par les parties.

Tissus de soie purs ou mélangés d'or ou d'argent.	
Dentelle de fil de toute espèce,	15 p. 070.
Coton en laine,	id.
Laine de vigogne,	id.
Per,	id.
Acier,	id.
Cire en pain,	id.
Indigo,	id.
Macano (bois),	id.
Substances propres à la teinture.	id.
Bijouterie d'or ou d'argent,	5 p. 070.
Perles et pierres fines,	id.
Montres,	id.
Dentelles d'or ou d'argent,	id.
Ouvrages en fil,	id.
Cannetille,	id.
Galons,	id.
Epaulettes,	id.
Vins, liqueurs et bière non-dénommés,	40 p. 070.
Meubles,	id.
Habillemens confectionnés,	id.
Souliers,	id.
Bottes et toute espèce de chaussure,	id.
Vins, rhum et eau-de-vie en futaille,	4 réaux le gallon.
Herbes, plantes de toute espèce,	6 piastres l'arr.
Sucre en poudre de toute sorte,	2 id. id.
— en pains ou cassé,	3 id. id.
Tabac en poudre,	1 p. 4 rx. la liv.
— rapé,	id. id.
Cigares pures,	4 p. le mille.
Tabac en feuilles,	20 id. le quintal.
— en paquets de toutes sortes au-dessus de 12 ou 14 paquets au poids,	1 1/4 id. le paq.
Marchandises non-dénommées,	27 pour 100.

Le *Mémorial bordelais* donne l'extrait suivant d'une lettre de Bordeaux :

Nos vendanges commencent ; la récolte surprend agréablement nos propriétaires ; ils comptent jusqu'ici que le produit en serait beaucoup moindre que celui de l'an dernier ; elle s'annonce au contraire pour être plus forte du tiers au quart. Dans certains vignobles, même plus favorisés, tels que la contrée de Narbonne, le produit sera de la moitié en sus. Jamais les qualités n'auront été plus spiritueuses, et si l'on ajoute à l'excédent de la quantité, l'excédent du produit des 3/6 provenant de la qualité supérieure des vins, on peut assurer d'avance qu'il y aura 20,000 pièces de 3/6 de plus que l'année dernière. On croit même que tous les vignobles de France seront favorisés cette année et que l'abondance de la récolte sera générale.

Nos vins de Côte et de Graves seront aussi d'excellente qualité, mais les gélées ont uni à la quantité. On compte sur un tiers moins de récolte que l'année dernière, et dans beaucoup d'endroits sur la moitié. Néanmoins, déjà des achats divers ont eu lieu ; sous peu nous pourrions annoncer de nombreuses transactions faites sur ce liquide.

Parmi les objets d'industrie exposés en ce moment à Lille, on remarque des échantillons de fil de lin à la mécanique, de M. Gachet-Curillon. On se rappelle qu'un million avait été promis, sous le dernier gouvernement, à celui qui inventerait une machine à filer le lin.

Il paraît que depuis la chute de l'empire, le prix a été retiré du concours.

#### BOURSE D'ANVERS, du 30 septembre.

EFFETS PUBLICS. — Les cours sont soutenus ; les certificats de Naples, chez Falconet, et les Métriques ont trouvé des preneurs.

CHANGES. — L'Amsterdam court a été demandé à 174 p. 070 de perte ; le Londres à deux mois s'est traité à 399 1/2 ; le Paris s'est placé à la cote d'hier, ainsi que le Francfort ; le Hambourg court manque, il a été demandé.

MARCHANDISES. — Il s'est vendu 800 balles Gingembre à fl. 11 1/2 ; 460,000 livres bois de Campêche à fl. 5 5/8, et 10,000 l. de la même espèce à fl. 6.

BOURSE D'AMSTERDAM. — Du 29 septembre.  
 Dette act. 58 1/4 3/4 77 1/6. Différés, 1 1/8 1 3/16 1 9/16. Bill. de chance, 23 1/2 24 23 3/4. Synd. d'amort., 99 3/4 100 1/4, 99 7/8. Rentes remb., 88, 88, 3/4. Lots de 70 72. Act. soc. comm., 101 1/4 100 7/8.

#### LOGOGRIPE.

Sur mes quatre pieds, cher lecteur,  
 On m'exige d'un débiteur,  
 On m'exige d'une maîtresse ;  
 Change ma tête, et d'humaine faiblesse,  
 Je me fais fort de garantir mon cœur.  
 Change ma tête encore, et je montre à ta vue  
 Ce qu'on regarde quand on lit ;  
 Un fleuve, un mal affreux qu'un fameux saint guérit,  
 Un prêtre, une prison étroite et suspendue,  
 Où sans espoir l'innocence gémit.

Le mot de la dernière charade est orange.

#### THEATRE DE LIEGE.

Le directeur du spectacle à Mesdames et Messieurs amateurs.

MESDAMES ET MESSIEURS,  
 La bienveillance avec laquelle vous avez daigné m'accueillir me fait espérer que vous voudrez bien agréer le mode d'abonnement que j'ai l'honneur de vous soumettre pour les cinq mois de spectacle comme d'usage et qui commenceront le 15 octobre 1825 pour finir le 15 mars 1826. C'est en vos bontés et sur cet abonnement que je fonde mon espoir, pour couvrir les frais extraordinaires que je me suis vu forcé de faire, en formant une troupe à une époque un peu avancée ; mais votre indulgence pour mes acteurs et pour moi, le prix que nous attachons à la continuation de cette bienveillance précieuse, nous feront doubler de zèle et d'activité pour varier vos plaisirs et nous rendre dignes de vos suffrages.

Il ne sera rien changé aux prix établis par mon prédécesseur, seulement d'après le désir de tous les amateurs et l'assentiment de l'autorité, les billets au nombre de quatorze pour chaque mois d'abonnement, comme d'usage, seront numérotés et ne pourront avoir cours qu'à la représentation et au mois fixe. Ceux des mardis et jeudis pourront servir, dans leur semaine fixe, pour l'un de ces deux jours indistinctement, mais dans aucune circonstance les billets de semaine ne pourront être valables pour les dimanches et fêtes.

Le prix des abonnemens est toujours  
 Premières loges et baignoires par personne et pour 5 mois. . . . . 125 fr.  
 Parquet et galeries par personne et pour les 5 mois. . . . . 100 id.  
 Puisse mes efforts et ma soumission à vos desirs me mériter toute votre protection.

Dans ces sentimens et avec le plus profond respect  
 J'ai l'honneur d'être,  
 Mesdames et Messieurs,  
 Le plus humble et obéissant serviteur, D. ST. VICTOR.

Dimanche, 2 octobre 1825.

Par extraordinaire et pour la CLOTURE des représentations de Mlle. DUCHESNOIS, première actrice tragique du Théâtre Français (en dernier congé.). A la demande générale Mlle. DUCHESNOIS jouera dans deux tragédies. *Iphigénie en Aulide*, tragédie en cinq actes. Mlle. DUCHESNOIS remplira le rôle de *Clytemnestre*. On commencera à 6 heures précises par la première représentation d'*Alzire ou les Américains*, tragédie en cinq actes, de Voltaire. Mlle. DUCHESNOIS remplira le rôle d'*Alzire*.

Les portes et les bureaux seront ouverts à quatre heures précises.  
 Le bureau de la location des loges sera ouvert samedi premier octobre et dimanche deux, tout le jour, rue Saint-Jean en Isle, n°. 787.

La taxe du pain est la même que celle de la semaine dernière.

#### TEMPÉRATURE DU 1<sup>er</sup> OCTOBRE.

A 9 h. du mat. 11 au-dessus 0 ; à 3 h. ap.-midi, 14 d. au-dessus.

#### ÉTAT CIVIL DE LIÈGE. — Du 30 septembre.

Naisances : 2 garçons, 2 filles.  
 Décès : 1 garçon, 1 fille, 1 femme ; savoir,  
 Lambertine Desiron, âgée de 22 ans, domestique, faubourg Sainte Marguerite.

#### ANNONCES ET AVIS DIVERS.

Dimanche 2 octobre, BAL au Petit Sans-Souci, sur Avroy.

FÊTE AU RIVAGE EN POT.  
 Aujourd'hui dimanche 2 octobre, Grand Bal au grand WAUX-HALL CHAMPÊTRE à la Boverie.  
 On commencera à 4 heures.

Moulin à bras, cuves et accessoires nécessaires à fabriquer de l'amidon et féculé de pomme-de-terre à vendre. S'adresser rue du Pont d'Avroy, n° 561, à Liège.

Maison entière garnie, ou séparément, si on le désire, à louer, Marché neuf, n°. 726.

On désire trouver des séminaristes en pension. S'adresser au bureau de cette feuille.

J'ai l'honneur de porter à la connaissance du public, que je recommencerais mes cours de langues hollandaise, française et de mathématiques, le 6 octobre 1825, chez M. Depas, place de l'Université, n. 262. Pour les heures à prendre, je m'entendrai toujours avec ceux qui voudront bien m'accorder leur confiance.  
 J. J. V. M. MATHEU.

On désire trouver une petite maison, de 4 ou 5 pièces, garnie ou non, avec un jardin aux environs de la ville. S'adresser chez les Diles. MAHOUX et DE SARTORIUS.

J. J. GAUTHIER, instituteur de langue française et d'arithmétique, rue Neuve, n. 439, derrière le Palais, prévient le public qu'il a ouvert une classe du soir, depuis 6 heures jusqu'à 8. On trouve chez lui, plumes, encres, papiers à écrire, idem pour papillottes, crayons, registres, etc. à des prix modiques.

Le même vient de recevoir un assortiment de cartes de visite, livres classiques et autres, ornés de très-jolies gravures, pour l'instruction et l'amusement de la jeunesse, qu'il vend et donne en lecture par volume.

#### 133<sup>e</sup> LOTERIE ROYALE DES PAYS-BAS.

On peut se procurer au bureau du soussigné, rue Neuvice, n. 968, des billets avant et pendant le tirage de la 1<sup>re</sup> classe, qui commencera le 3 octobre prochain. J. MARTINY.

( ) Le mercredi 25 octobre 1825, à 2 heures après-midi, en l'étude et par le ministère du notaire BOULANGER, il sera procédé à la vente aux enchères d'une belle propriété située à Liège, rue Hors-Château, composée d'une maison de maître, grande cour, plusieurs petites maisons et autres bâtimens, jardins garnis de quantité d'arbres des meilleurs fruits, vignobles et prairies, mesurant environ deux bonniers, faisant une perche métrique, le tout en bon état, et pouvant servir à un grand établissement. Il sera donné toutes les facilités que l'acquéreur pourra demander pour le paiement du prix. S'adresser pour plus amples informations chez ledit notaire.

Chambre garnie à louer, avec ou sans pension, chez D. D. VRANCKEN, professeur d'Arithmétique et de tenue des livres, rue Souverain-Pont, n. 596, à la fabrique de chocolat, où l'on vend chocolat de toutes qualités; à la vanille, à la canelle, analeptique au salep de Perse, et au lichen d'Islande tonico-pectoral.

*Société de l'Union belge et étrangère d'assurance contre incendie et sur la vie, autorisée par arrêtés de S. M.*

Son capital social de quinze millions de florins, est divisé en actions nominatives ou au porteur, chacune d'une valeur nominale de mille fl. L'actionnaire est tenu seulement d'effectuer sur quelque action un fournissement de 75 fl. Il jouit d'un intérêt annuel de 4 1/2 à 6 0/10 plus d'un dividende.

Des profits résultant du compte annuel, 5 p. 0/10 sont employés au rachat d'actions, 20 p. 0/10 servent à réaliser entièrement le capital social, et les 75 0/10 restans, sont partagés entre les actionnaires et les assurés.

La souscription pour les actions est presque remplie; les personnes qui voudraient encore y prendre part, sont priées d'adresser leur demande, le plutôt possible, au bureau de l'agent principal soussigné, où l'on peut également se procurer le prospectus de la société, les conditions d'assurances et tous renseignements ultérieurs.

J. H. DEMONCEAU, commissionnaire en marchandises, sur la Balle, n. 1093.

A louer une maison avec jardin, propre à un rentier, située faubourg St. Laurent, n. 1078. S'adresser chez SMETS-DEQUELDRE, même faubourg.

L'on demande un aide en pharmacie au n. 762, Pont-d'Île, vis-à-vis place de la Comédie.

Capitaux à placer, rue sur Meuse à l'Eau, n. 936, à Liège.

\* TART, derrière l'Hôtel-de-Ville, a reçu des huitres anglaises très-fraîches et fromage de Gruyère nouveau.

A vendre un beau poêle ouvert. S'adresser chez monsieur Bade, serrurier, rue des Clarisses.

Vin à 39, 43 et 56 cents des Pays-Bas (ou 14, 17 et 20 sous de Liège) la bouteille. S'adresser au n. 941, rue Neuvice. Ces vins sont supérieurs à leur prix.

Bain à vapeur à louer, rue du Pont-d'Île, n. 849.

*A vendre de gré-à-gré, ensemble ou séparément.*

1<sup>o</sup> Une belle et grande maison, portant le n. 269, composée de trois pièces au rez-de-chaussée, trois au premier, cave et grenier, avec un jardin clos de murs mesurant douze à treize perches.

2<sup>o</sup> Une maison à côté, ayant deux pièces au rez-de-chaussée, deux à l'étage, cave et cour.

3<sup>o</sup> Un jardin contenant huit perches, garni d'arbres à fruits, avec bâtiment composé de trois pièces au rez-de-chaussée, trois à l'étage, et cave.

Tous ces bâtimens sont en pierres et briques, ils sont en bon état et situés à l'entrée du faubourg de Vivegnis, à Liège. S'adresser au propriétaire, occupant le n. 269, ou au notaire BOULANGER, pour connaître les titres, prix et conditions.

Instrumens de musique, cors, flûtes, trombones, bassons, etc. d'occasion à vendre à cause de départ. Ils sont à voir, rue Basse-Sauvenière, n. 835, à Liège.

M. DESTRIEUX, étant rentré dans la propriété de la maison située rue de l'Agneau, sur Meuse, portant le n. 426 bis, annonce que cette maison très vaste, en très bon état, située à proximité du port et possédant un très grand magasin, est dès maintenant à louer ou à vendre à des conditions avantageuses.

S'adresser rue de l'Agneau, n. 420.

Appartemens et chambres garnies à louer, Marché-Neuf, n. 728.

DERIEUCOURT, rue Neuvice, au Sauveur, achete couronnes, louis légers, et toutes monnaies quelconques.

A louer, pour entrer de suite en jouissance, une belle et spacieuse maison en très bon état, cotée 179, sise à Liège, faubourg Ste-Marguerite; elle se compose d'un beau corps-de-logis, vastes greniers, grande cour, remise, écuries pour 40 chevaux, citerne, puits et un très grand jardin garni d'arbres fruitiers.

S'adresser au notaire DELEXY, rue St-Severin, pour connaître le prix de la location et les autres conditions du bail.

Au n. 251, rue du Mery, à vendre un cheval de 7 ans, propre à un brasseur, ou à un charretier. On peut l'avoir à l'épreuve.

A louer pour mars prochain, une ferme, près de Liège, commune de Herstal, réunissant terres, prairies et jardin légumier. S'adresser rue Hors-Château, n. 221.

#### ÉCOLE DE MUSIQUE.

MM. JASPA, HENARD et DUGUET, professeurs à l'école de musique, rue derrière le chœur de St. Paul, donnent avis qu'ils commenceront incessamment deux classes élémentaires, dont l'une pour des enfans des deux sexes, aura lieu à 11 heures et demie du matin. L'autre pour des jeunes gens, à 4 heures et demie. S'adresser pour se faire inscrire, chez M. DUGUET, rue sous la Tour, n. 302.

La rentrée pour les classes avancées, aura lieu lundi 3 octobre, aux heures ordinaires.

(550) Quiconque a des prétentions à charge tant de la succession de feu Michel Antoine, que de celle de Catherine Jamar, son épouse, décédés au Bierleur, commune de Grâce-Montegnée, est invité à remettre dans le plus court délai, les titres de ses créances, es mains de Mr. Jean-Michel MOXHOX, avoué, demeurant à Liège, rue St.-Hubert, n. 601.

MOXHOX, avoué.

A louer de suite une superbe usine bâtie à neuf, de trois étages, vastes greniers belles et spacieuses caves; située dans un beau vallon, à 5/4 de lieue de Verviers, propice à une fabrique de drap, ayant tous les emplacements nécessaires pour faire mouvoir trois assortimens de filatures; tables à tordre, machines à lainer, ainsi que vingt-deux métiers à tisser en un seul local, 3 rames chaudes. Cette usine est située sur une chute d'eau de plus de 20 pieds, intarissable en toute saison, ayant une roue de 13 pieds sur 4 de large. Il y a de plus un beau et vaste quartier de maître, écurie, teinturerie avec chaudières, un beau jardin en plein rapport, arboré d'une quantité d'arbres portant les meilleurs fruits, grands étangs très poissonneux, bosquets, etc., etc. On pourra y joindre quelques terres et prairies au gré du locataire.

Il s'y trouve aussi un très bel emplacement pour une tannerie où il existe un ruisseau souterrain d'une eau reconnue très propice pour la qualité supérieure du cuir, et qui peut alimenter une certaine quantité de cuves; qui par sa position entourée de vaste bois dont les écorces sont reconnues pour être de la meilleure des qualités, en faciliterait la confection à des prix très avantageux. S'adresser à M. l'avocat FOCQUAELLE, à Verviers.

(551)

#### A VENDRE

Un cabinet d'histoire naturelle, consistant dans une belle collection de pétrifications rares et bien conservées des carrières de Maestricht; on y remarque surtout différentes espèces de coquilles, tels que des nérites, ostracites, térébratules, gryphites et des dents de squales, requins et du monitor ou de l'animal de Maestricht, palais de Spare, des os de tortues de mer ou chelonées, ainsi que des vertèbres et autres ossemens du monitor.

Une idem des carrières entre Visé et Argenteau.

Une collection de coquilles vivantes.

Une idem d'agathes.

Une idem de roches, minéraux et de productions volcaniques.

Un grand nombre de papillons et d'insectes, tant indigènes qu'exotiques, bien encadrés.

Une certaine quantité d'oiseaux empaillés, de médailles romaines et modernes.

Ces objets proviennent de feu Mr. J. A. Jacobs, en son vivant contrôleur du bureau de garantie des ouvrages d'or et d'argent, à Raremonde, agent de l'académie de Jena, etc.

Cette vente aura lieu à Wick-Maestricht, à l'hôtel du Lion d'or, le 10 octobre 1825, où ledit cabinet peut être inspecté pendant deux jours d'avance, aux heures ordinaires.

A Liège, de l'imprimerie de H. Lignac, éditeur du journal MATHIEU LAENSBERGH, rue Souverain-Pont, N 320.